

Le service de dons de votre carte WWF permet d'effectuer des dons annuels réguliers au bénéfice du WWF. Vous avez la possibilité de choisir parmi trois montants de don: CHF 60, CHF 90 ou CHF 150 par an. Cochez simplement sur le formulaire de don le montant de votre choix et soutenez ainsi les multiples projets du WWF Suisse.

### 1. Données personnelles

Monsieur  Madame

Nom/prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Téléphone privé

Téléphone portable

E-Mail

Date de naissance

Veuillez indiquer les 4 derniers chiffres de votre Cornercard sur laquelle le don doit être débitée

### 2. Votre don

Oui, je confirme que je souhaite activer le service de dons de ma carte WWF.

Mon don annuel au bénéfice du WWF s'élève à:

CHF 60  CHF 90  CHF 150

### 3. Le don du titulaire de la carte additionnelle

Oui, je confirme que je souhaite activer le service de dons de ma carte additionnelle WWF.

En cas de carte additionnelle le don sera débité de la carte principale. Mon don annuel en faveur du WWF se monte à:

CHF 60  CHF 90  CHF 150

Monsieur  Madame

Nom/prénom

Veuillez indiquer les 4 derniers chiffres de votre Cornercard

### 4. Déclaration

**Autorisation de débit du don et d'échange de données:** j'autorise la Cornèr Banque SA à débiter de ma carte, respectivement de la carte additionnelle, automatiquement et chaque année, le montant du don au profit du WWF Suisse indiqué par mes soins et/ou par le requérant de la carte additionnelle propre dans la présente demande de carte ou au moyen d'un formulaire de demande séparé. Le montant du don sera débité en même temps que la cotisation annuelle correspondante, pour autant que l'adhésion au programme de dons ait été finalisée en parallèle à la signature de la demande de carte. Si l'adhésion se fait au moyen d'un formulaire séparé, la Cornèr Banque SA débitera le don à réception du formulaire et à la même date pour les années suivantes. Le montant du don peut être modifié dans la fourchette à disposition (CHF 60/90/150) au moyen du formulaire de demande correspondant, avec effet pour l'année suivante. L'autorisation de débit du don vaut pour toute la durée du contrat de la carte. Elle peut toutefois être révoquée au plus tard deux mois avant l'expiration d'une année contractuelle, respectivement d'une année à compter du premier débit du don, avec effet pour l'année suivante. Si l'adhésion se fait au moyen d'un formulaire de demande séparé, une révocation est acceptée deux mois avant la date de référence, à savoir celle de la signature du formulaire. Lors d'un don, vos données telles que prénom, nom, adresse, coordonnées (e-mail et/ou numéro de téléphone) et le montant donné sont transmises au WWF et peuvent être utilisées, outre le traitement de votre don (y compris une éventuelle attestation de don à des fins fiscales), pour des analyses internes et à des fins propres. Plus d'informations sur [wwf.ch/datenschutz](http://wwf.ch/datenschutz)

### 5. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Ort/Datum

Signature du titulaire de la carte WWF principale **X**

Ort/Datum

Signature du titulaire de la carte additionnelle **X**



**Important! Veuillez remplir le formulaire, le signer et le renvoyer à:  
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano.**